

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

ARRETE TEMPORAIRE N° 077/2021

**O B J E T : Règlementation de la circulation
parkings de la halle, parkings de la bibliothèque
fête foraine.**

NOUS, MAIRE de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art. L 2211, L 2212-1 et L 2212-5.

VU le code de la route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans le secteur intéressé afin d'éviter tout accident et de permettre le déroulement normal de cette manifestation.

CONSIDERANT que le secteur en cause se trouve à l'intérieur des limites de l'agglomération.

ARRETONS

ARTICLE 1 : la circulation et le stationnement seront interdits du lundi 05 juillet 2021 au mercredi 14 juillet 2021 sur les parkings de la halle, parkings de la bibliothèque durant la manifestation, ceci afin de permettre l'installation des manèges.

ARTICLE 2 : le passage sera préservé pour permettre la circulation des véhicules de police et de secours.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté, sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie à VAUGNERAY
- Monsieur le responsable de la Police municipale de GREZIEU LA VARENNE
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 26 juin 2021

LE MAIRE : B. ROMIER

